

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

SOMMAIRE DU DOSSIER

► Introduction à la prévention

Introduction à la prévention

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les **acteurs concernés**¹ et en tenant compte des spécificités de l'entreprise (taille, moyens mobilisables, organisation, sous-traitance, co-traitance, intérim, filialisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme du public ou des clients...).

Pour mettre en place une démarche de prévention, il est nécessaire de s'appuyer sur les **neuf grands principes généraux (L.4121-2 du Code du travail**²) qui régissent l'organisation de la prévention.

¹ <https://www.inrs.fr/demarche/acteurs-prevention.html>

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006903148&cidTexte=LEGITEXT000006072050>

- **Éviter les risques**³, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.
- **Évaluer les risques**⁴, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener.
- **Combattre les risques à la source**⁵, c'est intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.
- **Adapter le travail à l'Homme**⁶, en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.
- **Tenir compte de l'évolution de la technique**⁷, c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins**⁸, c'est éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres.
- **Planifier la prévention**⁹ en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.
- **Donner la priorité aux mesures de protection collective**¹⁰ et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.
- **Donner les instructions appropriées aux salariés**¹¹, c'est former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.

³ <https://www.youtube.com/watch?v=XkedOwcEWp4>

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=DHs4-IHKLrQ>

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=snEYOM8hxyI>

⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=9JSsgoQIUe>

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=-u4-J0xbT0g>

⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=OcMyZRZdWbY>

⁹ https://www.youtube.com/watch?v=y4s02Ja4i_o

¹⁰ https://www.youtube.com/watch?v=hAUWsqImY_4

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=QGhJbtP08g>



Les 9 principes généraux de prévention (Anim 044)

La démarche de prévention repose également sur des méthodes et des outils. Sa mise en œuvre respecte en particulier les **trois valeurs essentielles**¹² (respect du salarié, transparence et dialogue social) et les bonnes pratiques de prévention (voir les brochures **Politique de maîtrise des risques professionnels - Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention**¹³ (ED 902) et **Cinq leviers pour organiser la prévention dans l'entreprise**¹⁴ (ED 6179))

¹² <https://www.inrs.fr/demarche/valeurs-essentielles-bonnes-pratiques.html>

¹³ <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20902>

¹⁴ <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206179>

En d'autres termes, la démarche de prévention consiste à développer dans l'entreprise une culture de prévention en s'appuyant sur :

- **La démarche d'évaluation des risques professionnels**¹⁵ consistant à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.
- **La démarche de conception et d'utilisation des lieux de travail**¹⁶ qui est une démarche a priori pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail : une démarche à mettre en œuvre, en conséquence, le plus en amont possible d'un projet.
- **La démarche de prévention des risques liés aux machines**¹⁷. Elle s'attache en priorité, lors de la conception, à développer la prévention intrinsèque.
- **Le questionnement sur l'utilisation des protections collectives**¹⁸ portant sur l'élimination ou la réduction des risques, la mise en place de mesures d'isolement par rapport au risque.
- **L'action des équipes pluridisciplinaires des services de santé et sécurité au travail**¹⁹ impliquées dans la mise en place et le suivi des mesures collectives de prévention des risques.
- **La place des protections individuelles**²⁰, dont l'utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
- **La formation et l'information**²¹, qui font partie intégrante de la politique de l'entreprise.
- A cet ensemble, s'ajoute l'obligation faite à l'employeur d'**organiser dans son entreprise les secours et soins d'urgence**²² à donner aux salariés accidentés et aux malades.

Pour en savoir plus

¹⁵ <https://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

¹⁶ <https://www.inrs.fr/demarche/conception-lieux-situations-travail>

¹⁷ <https://www.inrs.fr/demarche/conception-utilisation-equipements-travail.html>

¹⁸ <https://www.inrs.fr/demarche/protection-collective/ce-qu-il-faut-retenir.html>

¹⁹ <https://www.inrs.fr/demarche/prevention-medicale.html>

²⁰ <https://www.inrs.fr/demarche/protection-individuelle.html>

²¹ <https://www.inrs.fr/demarche/formation-information.html>

²² <https://www.inrs.fr/demarche/organisation-secours.html>

VIDÉO DURÉE : 00:07:31



Les 9 principes généraux de prévention

Cette série d'animations illustre, de manière humoristique, les 9 principes généraux de prévention. Chaque animation met aux prises un ou plusieurs travailleurs avec des risques bien spécifiques. ...²³

²³ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-044>

DÉPLIANT 11/2008 | ED 6037



Agir avec prévention

Destiné notamment au PME-PMI, ce dépliant tend à éveiller l'intérêt des responsables en soulignant les aspects bénéfiques de la prévention pour le fonctionnement général de l'entreprise.²⁵

²⁵ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206037>

Mis à jour le 28/11/2014

BROCHURE 01/2003 | ED 902



Politique de maîtrise des risques professionnels

Ce guide est destiné aux personnes ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'une politique de sécurité et santé au travail, il n'a pas pour objet de se substituer à la législation ou réglementation existante. Il constitue un guide dont chacun pourra utilement s'inspirer.²⁴

²⁴ <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%20902>